

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	6
Votants	7

Date de convocation
11.09.2026

Date d'affichage
11.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 19 septembre 2026

Folio N°54

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf septembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN.

Absente : Madame Ophélie MARTINO a donné procuration à Madame Nadine GRILLON ;

Monsieur Antoine CAMPAGNA a été nommé secrétaire de séance.

N°2026_35

Participation financière de la commune au transport scolaire mis en place par Trans'agglo

Madame La Maire rappelle que DLVAgglo est compétente en matière d'organisation des transports scolaires et qu'elle agit en qualité d'organisatrice sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Par délibération le conseil communautaire de DLVAgglo, a décidé d'adopter le tarif des transports scolaires 2026/2027 comme suit :

- Cartes annuelles scolaires (collèges /lycées) à 60 €,
- Cartes annuelles scolaires (primaires) à 50 €

Madame La Maire précise que pour la rentrée scolaire 2026/2027 :

- 3 élèves de la commune de Saint Laurent du Verdon utilise le réseau trans 'agglo pour se rendre au collège de Riez.
- 4 élèves de la commune de Saint Laurent du Verdon utilise le réseau trans'agglo pour se rendre à l'école de Quinson.

Considérant que l'utilisation des transports collectifs dans le domaine scolaire présente un intérêt au regard de la protection de l'environnement, de la réduction des déplacements individuels, et de la sécurité des usagers,

Considérant que l'instauration d'une aide individuelle aux transports scolaires est de nature à favoriser l'utilisation des transports collectifs,

Considérant que dans sa délibération du 16 Mai 2023 le conseil communautaire de DLVAgglo prévoit que les communes ont la possibilité de délibérer pour instaurer une participation financière au transport scolaire

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide l'instauration d'une aide financière au transport scolaire, attribuée aux élèves domiciliés à Saint Laurent du Verdon et utilisant les lignes du réseau trans 'agglo de DLV Agglo pour se rendre au Collège et à l'école.

Fixe le montant de cette participation financière à **60 € par an et par enfant** pour les titulaires du Pass annuel scolaire collège/lycée, soit un reste à charge de zéro € par élève.

Fixe le montant de cette participation financière à **50 € par an et par enfant** pour les titulaires du Pass annuel scolaire primaire, soit un reste à charge de zéro € par élève.

Précise que le versement de cette participation sera directement fait par la commune au représentant légale des bénéficiaires sur demande écrite, présentation de la facture établie par Transdev Durance et du relevé d'identité bancaire au nom du représentant légal.

Le versement interviendra en une seule fois par virement bancaire, quelque soit le mode de paiement des familles.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Autorise Madame La Maire à effectuer toutes les démarches et opérations nécessaires à l'application de cette décision, y compris le versement direct au représentant légal des bénéficiaires, et à signer toute document afférent à cette participation

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nadine GRILLON



Le secrétaire de séance,
Antoine CAMPAGNA

111